

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 30 Sep 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Minimés, 87-89
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2547

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : GARDIEN-ANIMATEUR DE MUSEE LIEGEOIS (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 780002U21X1
Domaine : 601 Arts appliqués-SE:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale adjointe,



Claudine Louis

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

LJAF

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. Imhoff Date et signature (2) : 2.9.1998
administrateur de l'épave

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Gardiens - animateurs de musées historiques
(convention)

CODE DE L'U.F. (3)	<u>780002021X1</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	<u>601</u>
--------------------	--------------------	----------------------------------	------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières :

L'étudiant sera capable de:

- assurer une animation culturelle dans les musées de la Ville de Liège
- guider des visiteurs à l'intérieur des musées en leur donnant des informations stylistiques et historiques
- veiller au respect des lieux et à l'application des consignes de sécurité

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. CAPACITES

Lire et comprendre un texte d'un niveau de langue courante et plus précisément :

- lire mentalement à une vitesse supérieure à celle de la parole (plus ou moins 9000 mots à l'heure);
- répondre à des questions de compréhension :
 - exprimer l'intention de l'auteur;
 - répondre à ce qui est demandé;
 - retrouver rapidement un information;
 - citer les références du texte.

S'exprimer oralement :

- choisir un niveau de langue approprié à la situation de communication pour :
 - demander des explications;
 - répondre à ce qui est demandé;
 - répéter fidèlement une information;
 - donner des explications .

S'exprimer par écrit:

- écrire un message d'un niveau de langue courante, d'au moins 20 lignes, de production personnelle:
 - avec une orthographe correcte;
 - avec une ponctuation cohérente;
 - en coupant correctement les mots;
 - en disposant le texte en paragraphes.

Démontrer une connaissance suffisante de la langue:

- répondre correctement à un questionnaire d'analyse grammaticale portant sur les notions suivantes :
 - maîtrise de la conjugaison des verbes réguliers et irréguliers (les plus courants) à tous les modes et tous les temps (voix passive, active et formes interrogative et pronominales);
 - identifier les mots appartenant à une même famille, à un même champ sémantique.

2 .TITRE POUVANT EN TENIR LIEU:

CESI

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE
REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

1 Notions d'histoire de la principauté de Liège et histoire des styles

L'étudiant sera capable de :

A partir d'éléments illustrant des moments importants de l'histoire de la Principauté de Liège

- faire un exposé de 3 ou 4 minutes en épinglant les événements marquants, en les mettant en corrélation avec les oeuvres d'art des musées de la Ville de Liège , et en replaçant les artistes liégeois illustres dans l'évolution historique de leur art
- dégager la contribution des artistes célèbres considérés
- situer dans leur contexte historique et stylistique les principaux vestiges exposés dans les musées liégeois

2. Etude des musées liégeois

L'étudiant sera capable de :

Compte tenu des ressources des musées de la Ville de Liège listés ci-après ,rédiger un rapport succinct mettant en évidence les spécificités de chaque musée:

Musée d'Ansembourg, Musée d'Armes, Musée Curtius et Musée du Verre, Musée d'Art Religieux et d'Art Mosan, Musée d'Art Wallon-Sall Saint-Georges, Musée Grétry, Cabinet des Estampes et Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain

donner un aperçu des collections et commenter les oeuvres maîtresses de ces musées en les situant historiquement et stylistiquement

3. Gardiennage

L'étudiant sera capable de :

expliciter les principes généraux de sécurité d'usage dans les musées de la Ville de Liège, tant pour la protection des personnes que des ressources

mettre en relation les principes généraux du règlement d'ordre intérieur, les consignes de sécurité générales et spécifiques en vigueur dans les musées

détailler les mesures prises pour rendre les musées accessibles aux handicapés

à partir de situations-problèmes ,

expliciter des initiatives préventives contre d'éventuels dommages ou dégradations

proposer de nouvelles actions alternatives

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de

Pour un des musées listés ci-dessus, faire un exposé de 2 à 3 minutes

- en donnant les caractéristiques historiques et stylistiques essentielles des principales oeuvres d'art et collections exposées

-en expliquant les dispositions pratiques du système de sécurité

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- clarté dans l'expression
- niveau de précision des renseignements historiques et artistiques
- aisance dans la présentation
- cohérence dans l'application des consignes de sécurité
- sens de la créativité

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Enseignant(s) ou Expert(s)

